

Nouvelle circulaire concernant le RIFSEEP : Un tout petit peu mieux ! Prime Apérisseurs : Enfin !

La CGT a participé lundi 10 janvier à une réunion multilatérale en audio conférence pour la présentation d'un projet de circulaire commune à tous les corps de fonctionnaires du Ministère des Armées relative au RIFSEEP. Lors de cette réunion, une information a été donnée concernant la prime des Apérisseurs.

RIFSEEP :

Ce régime indemnitaire mis en place à compter de décembre 2014 ne compte pas moins de 7 circulaires et autant de notes pour la mise en application de ce régime.

Le regroupement de tous ces textes a été l'occasion de modifier des points avec notamment une amélioration pour les agents issus d'autres administrations. Mais cela permet surtout une simplification, tous les corps sont traités dans le même document.

Pour le moment, il ne s'agit que d'un projet, mais lorsqu'il sera abouti, il permettra, entre-autre, aux agents affectés ou regagnant l'Ile-De-France de se voir appliquer les taux de l'Administration Centrale même s'ils sont Services Déconcentrés.

Certains autres points demandés par les organisations syndicales demandent des éclaircissements pour pouvoir finaliser cette instruction.

Comme la circulaire reprenait l'historique de la mise en place du RIFSEEP et notamment la liste des primes qui se cumulent avec cette indemnité, la CGT a demandé que soit appliqué le jugement rendu par le Tribunal Administratif et la Cour d'Appel concernant l'Allocation Spéciale que touchaient les Ingénieurs Civils de la Défense.

En effet, un agent du ministère a effectué un recours contentieux concernant la suppression de cette allocation qui ne devait pas être englobée dans le

RIFSEEP.

Par deux fois, l'agent a obtenu gain de cause, en conséquence de quoi, nous demandons que soit appliqué le jugement rendu, à savoir que l'AS est une prime accessoire qui ne devait pas être supprimée car l'IFSE ne devait se substituer qu'aux primes liées à l'exercice des fonctions.

Les notes de catégorisation de poste ont également été demandées, elles devraient sortir concomitamment à la nouvelle circulaire.

Lorsque cette circulaire sera validée, la CGT ne manquera pas d'informer les agents sur ce document et notamment les nouveautés.

Prime Apérisseurs :

Lors de cette réunion, la DRH-MD a également présenté le projet de décret et d'arrêté de l'indemnité Apérisseur pour les personnels civils (OE, fonctionnaires et contractuels) qui prévoit 2 taux :

Taux 1 : personnels détenteurs d'une habilitation à certifier la remise en service des aéronefs et des équipements : 200€/mois ;

Taux 2 : personnels directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs qui exécutent effectivement les travaux correspondants : 100€/mois.

Ces textes nécessitent la présentation au prochain CTM avant une parution au JO. Nous espérons qu'une mise en paiement dès le mois de mars 2022 pourra se faire et peut-être une rétroactivité au 1^{er} janvier 2022.

Montreuil, le 17 janvier 2022